

# Foire aux questions

**Q.** Comment puis-je profiter de cette offre ?

**R.** > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au [www.planetemobile.biz](http://www.planetemobile.biz) en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.

**Q.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?

**R.** > Malheureusement, les rabais sont uniquement applicables à la ligne primaire lors de la mise en service d'un forfait « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » de Rogers.

**Q.** Je possède un compte consommateur « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » et j'ai déjà un rabais appliqué sur mon compte. Puis-je combiner mon rabais existant au rabais offert dans cette offre ?

**R.** > Non, l'offre employé(e) ne peut être combinée à aucune autre offre.

**Q.** Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?

**R.** > Pour demander un changement de forfait, contacter votre représentant par téléphone ou par courriel.

**Q.** Comment puis-je obtenir un forfait « Apportez votre appareil » ?

**R.** > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.  
> Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant.

**Q.** Puis-je obtenir un forfait « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » d'une province autre que ma province de résidence ?

**R.** > Non, vous pouvez obtenir les forfaits « ROGERS Infini<sub>mc</sub> » d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale. Un changement de numéro de téléphone peut-être exigible afin de profiter de la tarification la moins élevée s'il y a lieu.

**Q.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?

**R.** > Vous ne pouvez mettre en service qu'un seul compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.  
> Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.

**Q.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?

**R.** > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.

**Q.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?

**R.** > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte.

**Q.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?

**R.** > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Planète Mobile.

